

[Traduction]

J'espère qu'ils le feront, monsieur le Président, car nous pourrions alors protéger un peu plus l'agriculteur des Prairies contre les conséquences de cet horrible projet de loi que le gouvernement veut leur imposer en limitant la durée du débat.

M. Deans: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je proteste énergiquement, car le ministre des transports (M. Axworthy) n'a pas pris la parole quand il le devait aujourd'hui après avoir provoqué mardi une véritable mêlée sur une question de procédure.

Une voix: Ce n'est pas un rappel au Règlement.

Une voix: C'est un point de vue.

Le président suppléant (M. Blaker): Débat.

M. Ted Miller (Nanaimo-Alberni): Monsieur le Président, je voudrais me permettre quelques observations au sujet des motions dont nous sommes saisis aujourd'hui et de certaines répercussions qu'auront ces motions, en particulier pour la Commission canadienne du blé. A en croire les députés de l'autre parti qui représentent des circonscriptions des Prairies, nous n'avons rien de positif à dire. Je crois toutefois que certaines répercussions du projet de loi en général et de ces motions en particulier concernent les députés de toutes les circonscriptions du pays.

A propos de ce projet de loi, je songe tout particulièrement à ma circonscription de Nanaimo-Alberni. Mes électeurs ne sont contents ni de la façon dont fonctionne leur chemin de fer ni du peu qu'ils ont à dire dans l'organisation du service-voyageurs et du service qui achemine leurs denrées d'exportation. Ce qui, est en cause dans les motions n^{os} 39 et 40 rejoint certains des problèmes que les habitants de l'île Vancouver ont avec la société ferroviaire E & N Railway, société dont le Canadien Pacifique voudrait faire supprimer le service-voyageurs dans l'île de Vancouver. Les habitants de l'île de Vancouver ont autant besoin de ce service ferroviaire que les agriculteurs des Prairies ont besoin du leur, non seulement pour ce qui a trait au service-voyageurs mais, dans le contexte plus particulier de ce projet de loi, pour ce qui a trait au transport du grain et à l'amélioration du réseau.

Dans l'île de Vancouver, nous avons une société qui veut planifier le transport ferroviaire non pas en fonction des besoins de la collectivité, mais en fonction de ses propres besoins. La société ferroviaire ne tient pratiquement aucun compte de l'amélioration du réseau ferroviaire de l'île de Vancouver. Rien n'est fait pour innover ni promouvoir le tourisme, malgré le potentiel qui existe.

Nous estimons qu'avec le projet de loi C-155 le gouvernement tente d'adopter la même attitude à l'égard des producteurs de grain de la Saskatchewan, de l'Alberta et du Manitoba en particulier. Nous n'aimons pas cela. Nous n'aimons pas les visées du projet de loi C-155 et c'est pourquoi, j'en suis sûr, le parti progressiste conservateur a proposé la motion n^o 39 et mon parti, la motion n^o 40. Je crois que les habitants de l'île de Vancouver s'associent à la Commission canadienne du blé qui exige d'avoir droit de regard sur la gestion et l'allocation des wagons destinés au transport du grain vers les ports. Nous avons le même genre d'exigence en ce sens que nous voulons

Transport du grain de l'Ouest—Loi

avoir notre mot à dire pour ce qui concerne la façon la plus efficace et la plus rentable d'utiliser le réseau ferroviaire de l'île de Vancouver pour le transport des marchandises et des voyageurs.

● (1125)

Dans le témoignage qu'il a présenté au comité, un représentant de la Commission canadienne du blé a soulevé des points très pertinents, points qui ont d'ailleurs été très bien repris au cours du débat à la Chambre et au comité. Je tiens à rappeler les objectifs principaux de la Commission canadienne du blé à la lumière des motions n^{os} 39 et 40. Au comité, le représentant a dit:

Toute autre réduction du pouvoir de la Commission de coordonner le transport constituera un important pas en arrière pour le programme des ventes à l'exportation du grain de l'ouest du Canada.

En fait, la Commission canadienne du blé a peur que ce transfert de contrôle des wagons céréaliers à l'Office du transport du grain ne soit préjudiciable à sa capacité d'acheminer le grain et de le vendre sur les marchés d'exportation. Selon moi, il faut reconnaître que la Commission est la mieux en mesure de savoir quels sont les besoins des producteurs en fait de transport du grain vers les ports et de répartir les wagons, afin d'accroître les exportations de grain. Il est important que nous puissions, par l'entremise de la Commission canadienne du blé, non seulement déterminer les quotas de grain récolté mais également le mode de transport de ce grain vers les ports et les marchés d'outre-mer.

Notre amendement, loin de réduire la portée du présent projet de loi, améliorerait, au contraire, notre capacité d'accroître la production de grain, d'accélérer son mouvement et d'augmenter nos exportations. Il ne diffère pas tellement de la motion n^o 39 présentée par les conservateurs, mais il modifierait le projet de loi, afin de tenir compte des besoins de la Commission canadienne du blé et, par conséquent, des producteurs de grain. Il permettrait à la Commission de conserver le pouvoir de répartir les wagons céréaliers et de répondre aux besoins des producteurs intéressés à la rénovation du réseau ferroviaire et à l'augmentation de leurs ventes de grain tant au Canada qu'à l'étranger.

Notre parti a indiqué qu'il appuierait la motion n^o 39 s'il ne parvenait pas à faire accepter la motion n^o 40 par le gouvernement, comme il le voudrait, malgré l'opposition au mécanisme prévu par le projet de loi de la part non seulement des deux partis d'opposition, mais également de la Commission canadienne du blé qui est chargée du transport du grain et de sa commercialisation outre-mer et qui s'est toujours très bien acquittée de cette tâche dans le passé.

Notre parti prie le gouvernement d'étudier ces amendements objectivement et de tenir compte des pressions exercées par la Commission canadienne du blé qui veut des amendements à ce projet de loi. Nous le prions surtout de tenir compte des producteurs céréaliers canadiens et de leurs tentatives pour améliorer leur produit et leurs ventes grâce au pouvoir constant de la Commission en ce qui a trait aux élévateurs, à la production céréalière et au transport du grain.